



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1669

Convention de partenariat
avec Université Paris-Est Créteil

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

L'enseignement supérieur et la recherche, en particulier universitaires, constituent des points d'appui extrêmement importants pour le développement économique, l'innovation et la formation des habitants du Territoire.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre soutient et contribue à la présence et à l'implication d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire.

L'UPEC constitue un acteur fondamental du Val-de-Marne et, en particulier, du territoire Grand-Orly Seine Bièvre où cette Université est déjà impliquée sur divers sujets de recherche en lien avec les filières innovantes (Santé-allongement de la vie, Eau Milieux Sols...), dispose de sites d'enseignement et de recherche (IUT de Créteil-Vitry et LISSI -Laboratoire images, signaux et systèmes intelligents) situés sur le domaine Chérioux et développe des partenariats autour de l'entrepreneuriat étudiant, en particulier avec le Centre de l'entrepreneuriat basé à Choisy-le-Roi.

Plusieurs projets de développement sont en cours sur notre territoire (site Chérioux à Vitry): création d'un DUT Gestion des entreprises et Administration à la rentrée 2019, création d'un Institut du Handicap et d'un Institut du numérique

Un partenariat existe de longue date, formalisé par des conventions de partenariat depuis 2015.

La précédente convention s'étant achevée en 2018, il vous est proposé de poursuivre et développer le partenariat engagé avec l'UPEC.

Il est proposé de renouveler cette coopération avec l'UPEC dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat sur la période septembre 2019 à décembre 2021.

Cette convention a pour objet de définir et d'organiser le partenariat entre l'UPEC et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur les axes et les priorités indiqués ci-dessous, de poursuivre les échanges sur ces champs d'action et de favoriser l'émergence de nouvelles collaborations en lien avec les acteurs économiques, les acteurs locaux de l'emploi, les acteurs sociaux et culturels concernés :

- a) Développement territorial : réflexion et engagement partagés sur les grands enjeux du territoire
- b) Emploi, formation, entrepreneuriat, vie et réussite étudiante
- c) Recherche, innovation et développement économique

Cette convention de partenariat ne comprend pas d'engagement financier.

Aussi, est-il proposé d'approuver la convention de partenariat entre l'Université Paris-Est Créteil et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et d'autoriser son président à la signer.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant l'intérêt pour le territoire que représente le partenariat avec l'Université Paris Est Créteil matière de Développement territorial, recherche, innovation, d'appui au développement économique, à la formation initiale et continue

Vu le projet de convention joint ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président, et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention de partenariat 2019-2021 entre l'EPT Grand- Orly seine bièvre et l'Université Paris-Est Créteil, annexée à la présente.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention, d'éventuels avenants et tous documents afférents.
3. Dit que les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget supplémentaire 2020.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE
Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Convention entre

L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
et
L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

La présente convention est signée entre :

L'UNIVERSITÉ PARIS-XII DITE UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

61 avenue du général de Gaulle - 94010 Créteil cedex

Représentée par Jean-Luc DUBOIS-RANDE,

Président de l'Université

Ci-après dénommée « **UPEC** »

L'Etablissement Public Territorial GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Territoire de la Métropole du Grand Paris

Bâtiment ASKIA - 11, avenue Henri Farman

BP 748 - 94398 ORLY AEROGARE CEDEX

Représenté par Michel LEPRETRE

Président

Ci-après dénommé « **EPT Grand-Orly Seine Bièvre** »

L'UPEC et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sont conjointement dénommés par « **les Parties** » et individuellement par « **la Partie** ».

L'UPEC

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé par arrêté du 21 mars 1970 modifié par le décret du 12 novembre 1971 et le décret du 17 juillet 1984, l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) est une université multidisciplinaire regroupant 7 facultés, 4 instituts, 3 écoles et un observatoire qui accueillent chaque année plus de 36 000 étudiants et actifs de tous les âges, dont plus de 4.000 issus du territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Son offre de formation large articule excellence académique et professionnalisation des usagers. Elle a contribué à créer le CFA Sup 2000, premier CFA universitaire de France, et compte aujourd'hui plus de 2 200 apprentis. Elle est, depuis de nombreuses années, parmi les 10 premières universités en termes d'effectifs d'adultes en reprise d'études. Enfin, avec 32 laboratoires, l'UPEC est reconnue pour la performance de sa recherche mise en évidence dans le cadre du programme des investissements d'avenir.

Depuis sa création, l'UPEC a fait de son ancrage territorial un axe stratégique fort. Le développement de liens étroits avec Grand Orly Seine Bièvre s'inscrit dans cette volonté.

L'Université est présente sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre via l'IUT de Créteil-Vitry et le LISSI (Laboratoire Images, Signaux et Systèmes Intelligents), tous deux implantés sur le site de « Chérioux » à Vitry, et le laboratoire ICMPE (UMR7182) implanté à Thiais.

Outre son rôle en tant que lieu de formation privilégié des étudiants du territoire, l'UPEC est engagée dans ses activités de recherche sur des thématiques qui touchent directement aux grands enjeux territoriaux actuels (environnement, rénovation urbaine, santé, emploi, etc.) et travaille en partenariat avec diverses structures liées au Territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Ce partenariat s'inscrira également dans le cadre du projet stratégique adopté par le Conseil d'administration de l'Université en mai 2019, qui vise à faire de l'UPEC une « université engagée » de référence, centrée sur les défis de la transformation sociale et environnementale et les aspirations à plus de justice sociale et d'équité. En prise avec la demande sociale et les besoins du territoire de l'Est parisien, l'UPEC a l'ambition d'être un acteur majeur dans le tissu socio-politique et économique de son territoire, en relation étroite avec ses partenaires, tout en ayant toujours comme horizon des finalités spécifiquement universitaires : l'élaboration de savoirs grâce à une recherche de pointe ; leur transmission, intellectuellement émancipatrice et vectrice de professionnalisation, à des publics variés à travers la formation tout au long de la vie (Formation Initiale, Formation en Apprentissage, Formation continue) et, au-delà, leur diffusion auprès d'un large public ; une action au service du bien commun conforme aux valeurs universitaires de service public, de démocratie et de solidarité.

Pour porter cette vision, le projet de l'Université s'articule autour de cinq axes stratégiques, définis en fonction de défis sociaux qui rendront plus lisibles et visibles la recherche et les formations de l'université :

- Santé, Société et Environnement ;
- Transformations sociales, Inégalités et Résistances ;
- Savoirs et Pratiques en Education et en Formation ;
- Numérique : Sciences et Pratiques ;
- Francophonies et Plurilinguismes.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris est un établissement public de coopération intercommunale situé au sud de la Métropole, sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne.

Avec 123 km², 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique ; Politique de la ville ; Eau et assainissement ; Gestion des déchets ménagers et assimilés ; Elaboration d'un plan local d'urbanisme ; Elaboration d'un plan climat-air-énergie...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la Métropole du Grand Paris après Paris, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains avec des atouts exceptionnels : une connexion à l'international avec l'aéroport d'Orly un réseau de transports en commun dense, le plus grand marché de produits frais au monde avec le MIN de Rungis, des axes routiers structurants avec notamment les autoroutes A6, A10, A86, plusieurs millions de m² d'immobilier d'entreprise programmés.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation) avec en particulier :

- La présence de grands comptes tels Sanofi, Thalès, Orange France, ..., d'un tissu de PME, de TPE et de startup de domaines d'activité très variés ;
- Un maillage fort des acteurs animés par des clusters et pôles de compétitivité.

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation, la recherche et la formation contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière d'emploi, de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population. La présence sur le territoire de plusieurs Universités et Ecoles constitue un atout majeur.

Trois « Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) » ont été identifiés par le Territoire Grand Orly Seine Bièvre en matière de développement économique et d'innovation : 1) le numérique (et industries connexes) ; 2) la santé, bien-être, autonomie ; 3) la ville durable / ville de demain.

Par ailleurs, le territoire se positionne à l'échelle métropolitaine comme un « territoire productif et innovant ». Ce positionnement a conduit à l'élaboration et la signature par de nombreux acteurs du « Manifeste pour un territoire industriel et productif ». En 2019, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a été retenu parmi les 144 « Territoires d'industrie » nationaux du programme lancé par le Premier Ministre – le seul territoire d'industrie de la Métropole du Grand Paris – et l'un des Territoires d'industrie pilote.

Ce label ouvre le territoire au développement d'activités industrielles du futur, nécessitant d'associer les expertises et compétences des structures de recherche, d'innovation et de formation, en particulier les Universités.

Partageant des objectifs communs, les deux établissements signifient à travers cette nouvelle convention cadre leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations engagées depuis plusieurs années.

Trois axes de travail et quatre thématiques d'intérêt partagé ont été identifiés par les Parties, propices au renforcement de leur partenariat et au développement d'actions concrètes qui seront précisées annuellement dans un plan d'action, annexe de cette convention :

- A. Développement territorial : réflexion partagée sur les grands enjeux du territoire Grand Orly Seine Bièvre ;
- B. Emploi, formation, entrepreneuriat, vie et réussite étudiante ;
- C. Recherche, innovation et développement économique sur les thématiques suivantes :
 1. Santé, bien-être et autonomie ;
 2. Numérique & Innovations techniques ;
 3. Ville durable : environnement, transition énergétique et écologique,
 4. Economie sociale et solidaire et économie circulaire

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention s'inscrit en continuité des précédentes conventions signées (2015-2016 et 2017-2018). Elle a pour objet de définir et d'organiser le partenariat entre l'UPEC et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, de favoriser les échanges entre les parties, l'émergence de nouvelles collaborations en lien avec les différents acteurs économiques et institutionnels du territoire et faciliter la mise en œuvre d'actions conjointes.

ARTICLE 2 – Domaines de collaboration et engagements des parties

Trois axes de travail et quatre thématiques d'intérêt partagé ont été identifiés par les Parties, propices au renforcement de leur partenariat et au développement d'actions concrètes qui seront précisées annuellement dans un plan d'action, annexe de cette convention :

A – Développement territorial : réflexion et engagement partagés sur les grands enjeux du territoire

L'EPT et l'UPEC conviennent de travailler conjointement et de mobiliser leurs expertises autour des enjeux communs liés au développement du territoire.

Les enjeux de développement territorial de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre sont définis dans les « Exigences » du projet de territoire :

- Exigence n°1 : Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances
- Exigence n°2 : Garantir la ville et la qualité de vie pour tous
- Exigence n°3 : Anticiper les évolutions de vi(II)e
- Exigence n°4 : S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable

Les priorités du territoire en matière de développement économique sont notamment définies dans le cadre de son positionnement de territoire industriel et productif et de la labellisation territoire d'industrie.

Dans ce cadre, le territoire porte une démarche d'innovation ouverte dite « Fabrique ouverte de l'innovation » visant à favoriser et valoriser l'implication de l'écosystème d'acteurs du territoire :

- Les filières innovantes : clusters, pôles de compétitivité, ...
- Les Universités et Ecoles,
- Les grands comptes,
- Les partenaires institutionnels.

La « Fabrique ouverte de l'innovation » participe à créer une communauté territoriale dédiée à l'innovation, favorisant l'identification d'opportunités, l'émergence de projets collaboratifs, le développement d'activités. L'enjeu est de s'engager dans une démarche de « territoire apprenant », ouvert aux innovations et expérimentations pour l'ensemble des problématiques et des projets. La « Fabrique ouverte de l'innovation » dispose d'un espace dédié, agile, ouvert aux acteurs publics et privés, au sein du siège de l'EPT, au rez-de-chaussée du bâtiment Askia. La programmation de cet espace sera co-construite au fil de l'eau avec les acteurs du territoire.

L'UPEC, qui a adopté son nouveau projet d'établissement en mai 2019, est une actrice du développement du territoire Grand Orly Seine Bièvre sur lequel elle est implantée et poursuit une dynamique de développement de ses activités sur le campus de Chérioux à Vitry-sur-Seine. Elle a notamment ouvert à la rentrée 2019 un département d'IUT en Gestion Entreprises et Administration et porte un projet de développement plus large comportant la création d'un Institut universitaire du handicap, d'un Institut du numérique, d'un campus des métiers « santé, autonomie, bien vieillir » et l'ouverture de nouvelles formations en partenariat acteurs du territoire tels la Cité de la Gastronomie. A ces nouvelles formations, s'ajoutera l'ouverture à la rentrée 2020 d'un département d'IUT en Informatique sur le Campus de Chérioux.

Outre son rôle dans le domaine de la l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle, l'UPEC est engagée dans ses activités de recherche sur des thématiques qui touchent directement aux grands enjeux territoriaux : l'environnement, la rénovation urbaine, la santé et le handicap, le numérique et l'intelligence artificielle, etc. Elle se caractérise également par sa capacité et sa volonté de soutenir le développement d'expertises scientifiques pluridisciplinaires associant sciences dures et sciences humaines et sociales de nature à enrichir la réflexion sur les problématiques prioritaires de développement du territoire auxquelles elles font écho dans le cadre de ses axes stratégiques :

- Santé, Société et Environnement ;
- Transformations sociales, Inégalités et Résistances ;
- Savoirs et Pratiques en Education et en Formation ;
- Numérique : Sciences et Pratiques ;
- Francophonies et Plurilinguismes.

L'UPEC est également partenaire de diverses structures soutenues par le Territoire Grand Orly Seine Bièvre : Campus Urbain, le Cluster Eau-Milieu-Sols, FuturAge, Silver Valley, Silver Innov, Materiaupole et Defi Mecatronic, etc. C'est également dans le cadre de ces partenariats que se développe la collaboration entre l'EPT et l'UPEC.

Ces réflexions partagées sur les enjeux stratégiques devront permettre :

- Une meilleure connaissance et un enrichissement mutuels ;
- La participation commune à des réseaux d'acteurs du territoire ;
- L'organisation conjointe ou la participation croisée à des événements (Assises du développement économiques, conférences thématiques, forum, etc.)
- Le développement de partenariats en matière de recherche et développement avec les filières stratégiques de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, favorisant l'accès des membres de ces filières aux laboratoires de recherche et plateformes techniques de l'UPEC ; l'émergence et le développement de projets de recherche collaboratifs ; le développement de projets d'étudiants entrepreneurs et d'entreprises innovantes ;
- Le développement d'expérimentations et d'applications innovantes sur le territoire (mobilisation de l'expertise universitaire par le territoire, soutien du territoire pour la mise en œuvre d'expérimentations, etc.) ;
- L'identification d'opportunités de positionnement partagé sur des appels à projets régionaux, nationaux ou européens.

B - Emploi, formation, entrepreneuriat, vie et réussite étudiante

1) Emploi - Formation

Le Grand-Orly Seine Bièvre connaît d'importants projets de développement économique et urbain. Il doit également relever d'importants défis en matière d'accès à l'emploi de ses habitants. Ainsi, les opportunités d'emplois engendrées par le dynamisme du territoire doivent bénéficier aux habitants.

Les indicateurs du territoire montrent les défis à relever en termes d'emploi (taux de chômage supérieur aux moyennes régionale et nationale) et de formation. 32 % de la population sans diplôme ou avec le brevet sur le territoire, contre 26,3% en Ile-de-France et 30,1 % en France. La part des diplômés de l'enseignement supérieur sur le territoire est moindre que la moyenne régionale : 32,3% de la population non scolarisée de plus de 15 ans du Grand-Orly Seine Bièvre possède un diplôme de l'enseignement supérieur contre 40,4% de la population francilienne. Ces difficultés sont exacerbées dans certains quartiers prioritaires où le taux de chômage peut atteindre plus de 35% de la population active.

Ensemble des politiques et dispositifs déployés sur le territoire, le Grand-Orly Seine Bièvre anime et coordonne les acteurs de l'emploi. Son intervention contribue à concilier les actions de développement économique et celles en faveur des quartiers prioritaires, grâce aux modalités d'intervention suivantes :

- Animer et coordonner les acteurs de l'emploi autour de projets ;
- Soutenir et financer des structures locales en charge de l'accompagnement du public vers l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté (plus de 20 conventions de partenariat) ;
- Favoriser les retombées locales en termes d'emploi et d'insertion professionnelle des grands projets, en particulier du Grand Paris Express ;
- Initier une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau territorial (GPEC-T) : démarche d'adaptation des compétences des habitants aux emplois de demain. Elle permet de mieux connaître et d'anticiper les besoins de recrutement des entreprises du territoire et de mettre en place des actions de formation pour y répondre.
- Soutenir ou mettre en œuvre des actions en faveur de l'emploi local en lien avec :
 - o Les entreprises : actions de recrutement local adaptées aux besoins et appui RH des TPE/PME
 - o Les villes et partenaires de l'emploi : appui à la réalisation des forums et initiatives spécifiques, actions de sensibilisation aux métiers.
- Développer et mettre en œuvre, en lien avec les partenaires locaux, des actions et projets en faveur de l'emploi dans le cadre des 8 contrats de ville et contribuer à l'ingénierie sur les enjeux d'emploi et de formation des 11 nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPRU) du territoire.

Dans le cadre du service « Appui RH des TPE/PME », dispositif de la Directe Ile de France, porté par l'EPT sur le territoire, un appui RH est proposé aux entreprises ne disposant pas de fonction RH en interne. A ce titre :

- L'appui RH informe les entreprises accompagnées sur les dispositifs de formation, alternance et stages et les oriente, le cas échéant, sur la bourse emploi de l'UPEC (SCUIO-BAIP).
- Membre du PRITH du Val de Marne, auquel participe également l'UPEC, l'appui RH informe les entreprises sur leurs obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés, et peut être amené à les orienter sur les travaux et actions de la Chaire « Handicap, autonomie, emploi et santé au travail » de l'UPEC et sur le Diplôme interuniversitaire « Référent Handicap, secteur privé, secteur public ».

Le Grand-Orly Seine Bièvre travaille en lien étroit avec les acteurs de l'orientation, l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation du territoire :

- 6 Missions locales, qui accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans
- 3 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), qui accompagnent les personnes très éloignées de l'emploi
- Des « facilitateurs » locaux qui assurent la mise en œuvre des clauses d'insertion
- Les agences Pôle Emploi, en accompagnement de tous les demandeurs d'emploi
- Les Conseils départementaux de l'Essonne et du Val-de-Marne
- Le Conseil régional d'Ile-de-France
- L'Etat à travers la DIRECCTE, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- De nombreuses structures investies sur le champ de l'emploi et la formation : Ecole de la 2ème chance, Cité des Métiers, Orly International, Comité de Bassin d'emploi, structures locales développant des projets spécifiques, universités...
- Les villes : acteurs jeunesse, centres sociaux, associations locales développant des projets liés à l'emploi.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'UPEC souhaitent renforcer leur partenariat en faveur de la formation et l'emploi local, en particulier sur les sujets suivants :

- Mieux faire connaître l'offre de formation de l'UPEC aux acteurs du territoire,
- Collaborer dans le cadre de la mise en place du service public régional de l'orientation et autour des enjeux d'information, orientation et connaissance des métiers dans le cadre notamment de la Cité des Métiers
- Intégrer l'UPEC à la démarche de GPEC-T (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale) afin d'anticiper les compétences pour répondre aux emplois de demain sur le territoire, voire de mettre en place de nouveaux modules de formation.

Le partenariat entre l'EPT et l'UPEC continuera notamment à se développer autour des actions suivantes :

- une communication sur l'offre de formation initiale, continue et en apprentissage et leurs dispositifs d'accès à un public diversifié (Validation des Acquis de l'Expérience) ;
- en donnant l'ambition de l'enseignement supérieur aux jeunes, aux collégiens, des dispositifs d'immersion (conférences, visites de laboratoire, événements) ;
- la promotion des actions du Territoire auprès des jeunes et des étudiants dans les événements de l'Université (Journées Portes Ouvertes, forums de l'emploi, Job days de l'Université, conférences, etc.) ;
- la formation professionnelle des salariés, agents territoriaux, entrepreneurs du territoire.

2) Entrepreneuriat

Le Territoire du Grand-Orly Seine Bièvre propose une offre d'accompagnement et d'hébergement pour favoriser le développement de la création de projets innovants, productifs et inclusifs. De nombreux lieux dédiés aux acteurs de l'entrepreneuriat et aux porteurs de projets sont présents et soutenus par l'EPT du Grand-Orly Seine Bièvre : La Fabrique, le Centre de l'entrepreneuriat, le cluster Matériaupôle, les pépinières et hôtels d'entreprises SilverInnov, Villejuif Biopark, Rungis & Co, les divers opérateurs de l'entrepreneuriat intervenant sur le territoire, etc.

L'UPEC est engagée dans le soutien à l'entrepreneuriat à travers le dispositif PEPITE, des formations diplômantes dédiées, l'organisation d'actions de sensibilisation et d'événements autour de ce sujet.

L'ensemble de ces initiatives s'appuient sur la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant (MIEE) située à Créteil, sur un service dédié à l'entrepreneuriat étudiant et un réseau de partenaires. Les partenariats développés avec les acteurs de l'entrepreneuriat du territoire ont notamment permis : l'accueil, l'accompagnement et le tutorat d'étudiants entrepreneurs, la participation aux comités d'engagement du dispositif PEPITE et aux jurys, l'organisation d'événements et d'ateliers, etc.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'Université contribueront à ce que les acteurs et lieux dédiés à l'entrepreneuriat puissent :

- Renforcer leurs collaborations autour des initiatives portées par la MIEE pour promouvoir l'entrepreneuriat ;
- Faire connaître aux étudiants l'offre d'accompagnement, d'hébergement, d'incubation et d'accélération des projets sur le territoire ;
- Valoriser les formations de l'Université dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la création/reprise d'entreprise auprès des acteurs du territoire : Licence professionnelle Entrepreneuriat et Master 2 Innovation et Création d'Entreprise, statut d'étudiant entrepreneur, diplôme universitaire Entrepreneur TPE (Janvier 2020), etc.
- Créer les passerelles entre les laboratoires de l'UPEC et les acteurs de l'innovation autour des projets de création d'entreprises ;
- Faire connaître la SATT (Société d'Accélération du Transfert des Technologies) aux acteurs de l'innovation du territoire ;

3) Vie étudiante

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre et l'UPEC considèrent que la réussite des étudiants est aussi liée à des enjeux sociaux et culturels. Une attention toute particulière sera donc portée aux conditions d'accueil mais également à la vie matérielle des étudiants (logement, transport...), à la santé, la prévention, la vie artistique et culturelle, sportive, associative et citoyenne.

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre et l'UPEC collaboreront sur l'offre de service pour la vie étudiante située à proximité des campus universitaires et travailleront à porter conjointement ces sujets auprès des acteurs compétents (CROUS, collectivités territoriales, aménageurs, etc.)

C - Recherche, innovation et développement économique

1. Santé, bien-être et autonomie

La thématique « Santé, bien-être et autonomie » fait l'objet sur le territoire, dans le contexte de l'écosystème santé métropolitain, d'une dynamique collaborative en faveur du développement d'activités et de projets.

Cette dynamique territoriale associe étroitement Medicen Paris Region, Cap Digital et la CCI Paris-Val de Marne, mais aussi de nombreux acteurs de l'écosystème territorial :

- des réseaux et entreprises : Cancer Campus, Silver Valley, FuturAge, ...
- les universités et CHU : Sorbonne Université et le CHU Pitié Salpêtrière - Charles Foix ; Université Paris Saclay et le CHU Paul Brousse et Kremlin-Bicêtre ; L'Université Paris-Est Créteil et le CHU Henri Mondor
- les Ecoles : Supbiotech notamment ;
- les pépinières et hôtels d'entreprises SilverInnov et Villejuif Biopark, ... ;
- des acteurs institutionnels : ARS, Conseil départemental, ...

En particulier cette action territoriale a permis d'engager en 2019 une démarche d'accompagnement de projets innovants marqué par une première « Agora des projets santé, bien-être, autonomie » dédiée aux entrepreneurs et étudiants et qui mobilise de nombreux acteurs institutionnels, économiques et financiers.

Le Territoire souhaite poursuivre et renforcer cette dynamique notamment sur les thématiques et avec les acteurs suivants :

- Allongement de la vie et Autonomie avec FuturAge, le CHU Charles Foix, Silver Valley, SilverInnov, l'UPEC ;
- Oncologie et pathologies lourdes avec Cancer Campus, Villejuif Biopark, le CHU Paul Brousse ;
- Numérique et robotique pour la santé avec l'UPEC

L'UPEC, à travers ses forces en santé, développe également des projets sur la thématique du handicap, de la santé, du bien-être et de l'autonomie, dont notamment :

- L'Institut universitaire du handicap qui sera implanté sur le campus de Chéroux : il a pour objectifs de promouvoir l'implication dans la formation par la recherche ; de développer des plateformes technologiques ; de construire une politique de partenariat industriel ; de promouvoir les projets interdisciplinaires ;
- La Chaire Handicap, autonomie et emploi, inscrite dans le Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap de l'UPEC et dans le projet d'Institut Universitaire du Handicap. Elle se développe autour de 3 axes principaux pour la formation et la recherche : Formation et insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ; Handicap, accès à l'emploi, maintien en emploi ; Handicap et santé au travail ;

- L'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) « Trajectoires et vulnérabilité en santé » qui répondra à trois besoins cruciaux : une structure permanente pour mener des recherches et des enseignements pluridisciplinaires et multi-échelles, une intégration claire et solide dans le secteur de la santé, un continuum entre la recherche académique et la "vie réelle" pour permettre l'innovation et lutter contre la vulnérabilité.
- Le DIM « One Health » : Ce projet scientifique d'envergure cible les actions développant simultanément les axes dépistage-surveillance-traitement-prévention-prédiction, tout en prenant en compte la demande sociétale. Il vise à croiser les recherches entre acteurs d'institutions différentes, et à conduire à des améliorations diagnostiques, préventives ou thérapeutiques applicables rapidement (face notamment à des émergences, ré-émergences). Le projet repose également sur le triangle recherche, innovation, éducation, moteur dans la création d'entreprises et d'emplois.

Ces projets visent à fédérer des acteurs divers autour de la formation, de l'innovation, de l'emploi et de l'économie sur le territoire.

2. Numérique & Innovations technologiques

L'EPT souhaite associer l'UPEC à sa démarche de soutien et de structuration de la filière numérique locale (rencontre entre acteurs, promotion des initiatives, mise en réseau des tiers-lieux...).

L'UPEC s'engage à inciter ses composantes à participer aux 2 événements phares que sont le Festival de robotique (IUT de Cachan) et Futur.e.s (Cap Digital).

Le territoire soutient une démarche pour accompagner la structure de la filière numérique, et sa mise en valeur en particulier dans le cadre de divers événements organisés par les acteurs ou/et l'EPT

L'EPT est membre fondateur de l'Arc de l'innovation, aux côtés de la Ville de Paris, d'Est Ensemble et de Plaine Commune.

Cette initiative a pour vocation de valoriser et de soutenir le développement des quartiers populaires de l'est parisien, de part et d'autre du périphérique, grâce à l'innovation locale.

L'un des leviers est le financement de projets : 4 appels à projets seront lancés au cours de l'année (dotation de 8 k€ minimum par projet).

Seuls 3 critères devront être respectés : Proposer un projet innovant, mis en œuvre sur le territoire de l'Arc et qui génère un impact local positif (en terme d'emploi, d'animation de quartier, de visibilité, d'inclusion sociale...).

L'UPEC s'engage à faire la promotion de ces appels à projet auprès de ses étudiants et autres porteurs de projets potentiels.

L'EPT s'engage à conseiller les porteurs de projets et à les mettre en relation avec les acteurs pertinents au sein de la communauté de l'Arc de l'innovation.

L'Université est également présente par la formation tout au long de la vie et la recherche sur la thématique du numérique et propose de nombreuses formations sur le sujet.

Elle porte notamment le projet de création d'un Institut universitaire du Numérique sur le campus Chérioux.

Cet institut a pour objectifs : aider des citoyens à l'utilisation des moyens numériques ; Conseiller les startups en numérique ; Héberger des développements internes, isolés à l'heure actuelle, au sein d'une même plateforme ; Regrouper des Data Labs : de données de l'université.

Cette expertise pourra être partagée entre acteurs et partenaires du Territoire et de l'Université.

L'Université et le Territoire travailleront en commun sur des projets d'innovation autour du numérique dans le cadre d'appels d'offre : Campus Connecté, PIUA Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes, etc. Enfin, l'Université mettra à disposition des acteurs et partenaires du Territoire les différents espaces d'innovations en intelligence artificielle, robotique et IoT (Internet des objets) qui feront partie de l'institut du handicap, de l'institut du numérique et du campus de métiers « Santé, autonomie, bien-vieillir, qui seront créés sur le Campus de Chérioux : Créativity lab, Fab lab, Learning lab, Coworking lab.

3. Ville durable : environnement, transition énergétique et écologique

La « Ville durable » constitue pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre l'un des axes stratégiques en matière de développement économique et d'innovation, un axe privilégié en matière d'animation et de promotion de l'écosystème d'acteurs et du potentiel de projets innovants sur le territoire.

Cet axe est développé en lien étroit avec l'élaboration du plan climat énergie territorial (PCAET). Les principales thématiques porteuses d'enjeux sur le territoire sont les suivantes :

- Energie : économie d'énergie - transition énergétique ;
- Environnement : eau, air, sols et biodiversité ;
- Agriculture urbaine, trames bleues et vertes ;
- Mobilité douce ;
- Matériaux : économie circulaire.

En la matière, le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre compte des acteurs majeurs, notamment :

- des pôles et clusters : Cluster eau-milieus-sols, Matériaupôle, Elastopole, Cap Digital,
- des Etablissements et plates-formes de recherche et formation : Universités, Ecoles, IFFEN, le projet d'éco-Campus, ...
- des entreprises telles que EDF, Véolia, Artélia, des PME, des TPE et des start-ups.

En matière d'économie circulaire l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre soutient avec le Conseil départemental 94 l'initiative ECOCIRC animée par Matériaupôle en lien avec l'Ecole des Mines de Paris sur 2018-2019, l'objectif étant de favoriser l'économie circulaire dans la commande publique.

L'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à l'association « Rêve de Scènes urbaines », démonstrateur industriel de la Ville durable (DIVD), en tant que territoire partenaire, constitue une opportunité de sourcing de solutions innovantes dans les projets d'aménagement.

L'Université fait également de la transformation sociale et environnementale un enjeu phare de sa stratégie, en collaboration avec les acteurs du territoire. Elle s'appuie pour ce faire sur de nombreuses formations à destination des étudiants et des professionnels, plusieurs laboratoires et équipes de recherche, des plateformes technologiques de premier plan, ouvertes à des projets de recherche en collaboration avec ses partenaires. Cette expertise sera mise au service de projets du territoire et nourrira la réflexion entre les Parties. Les collaborations sont susceptibles d'être développées notamment avec les chercheurs de l'Université et en particulier avec ceux participant aux axes « Territoires et systèmes urbains : transitions, adaptations et résilience » et « Inégalités : politiques publiques, pratiques sociales et actions collectives ». Nombre de ces chercheurs participent à l'animation du Labex Futurs Urbains, dont les groupes transversaux fédèrent des recherches sur la durabilité sous toutes ses formes, sociale comme économique et environnementale.

Par ailleurs, les enjeux de la « Ville durable » sont fortement pris en compte dans le plan d'actions développé par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en matière d'**économie sociale et solidaire (ESS)**, contribuant à valoriser et à développer des projets et activités sur ce territoire.

4. Economie sociale et solidaire et économie circulaire

Le développement de l'économie sociale et solidaire constitue un axe de la stratégie économique du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Cette volonté se traduit notamment par le soutien à l'émergence de projets mais aussi à la création, la consolidation et le suivi d'activités ayant un impact social, inclusif et durable pour laquelle l'UPEC apportera son appui.

Pour déployer son action, le Territoire s'appuie sur un partenariat solide avec le réseau d'acteurs locaux : Chambre régionale de l'ESS, Réseau RTES, Val-de-Marne Actif pour l'Initiative, Dispositif Local d'accompagnement, Réseau départemental de l'IAE, partenaires institutionnels engagés dans l'économie sociale et solidaire, Direccte...

Cette politique de soutien passe également par :

- La promotion de l'ESS auprès des créateurs, entreprises et habitants du territoire,
- Le développement de partenariats avec les têtes de réseau,
- L'affirmation d'une politique d'achat socialement responsable pour la collectivité,
- L'articulation des outils financiers existants (appel à projet, subventions).

Ainsi les axes de partenariat « ESS » entre l'UPEC et l'EPT sont les suivants :

Pour l'EPT :

- Participer aux ateliers / conférence sur le thème de l'ESS (création de valeur, développement territorial, ingénierie de projets, métiers), organisés par la MIEE et ou la Chaire ESS,
- Etre territoire d'expérimentation pour le développement de projets ESS pilotés par les étudiants de la chaire ESS,
- Associer l'UPEC (MIEE, Chaire ESS) aux initiatives partenariales de l'ESS organisées par l'EPT : Mois de l'ESS, organisation de défi type Hackaton autour d'un enjeu ESS, ...

Pour l'UPEC

- Relayer auprès des étudiants, notamment porteurs de projets, les évènements, ateliers... organisés par le territoire et s'y associer ;
- Mettre en relation les porteurs de projets ESS souhaitant s'installer sur le territoire avec les acteurs spécialisés du territoire ;
- Faire appel aux experts ESS du territoire pour des interventions auprès des étudiants de l'UPEC.

ARTICLE 3 - Pilotage du partenariat et organisation

Afin de permettre le suivi de la mise en œuvre de la présente convention-cadre, un comité de pilotage et un comité technique sont créés.

LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il a notamment pour mission de :

- Permettre des échanges d'informations sur les orientations stratégiques et priorités de chaque établissement ;
- Définir les objectifs communs et valider le plan d'action annuel, défini sur l'année universitaire
- Suivre la mise en œuvre du plan d'action

Il est composé comme suit :

- Pour l'UPEC :
 - le Président de l'Université, ou son représentant
 - le vice-président en charge de la stratégie et du développement, ou son représentant
 - Des membres de l'équipe de direction de l'Université en charge des dossiers prioritaires de la convention ou leurs représentants, désignés par le Président de l'Université.
- Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :
 - le Président, ou son représentant,
 - le vice-président délégué à la recherche, à l'innovation et à l'enseignement supérieur, ou son représentant,
 - le vice-président délégué à l'immobilier d'entreprises et aux activités productives, ou son représentant,

D'autres représentants de l'UPEC et/ou de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ainsi que des représentants de structures partenaires qui participent à la réalisation des objectifs fixés dans la convention pourront être invités à ce Comité.

Il pourra se réunir à la demande de l'un des deux signataires pour toute difficulté survenant dans l'exécution de la présente convention ou dans celle des conventions spécifiques qui auraient pu être passées en lien à certaines opérations. Dans ce cas, il pourra proposer toute mesure nécessaire à l'exécution des actions prévues, la modification de leurs objectifs et les modalités de réalisation et, si besoin, leur suspension ou interruption.

LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique se réunira au moins une fois par an. Il est notamment chargé de :

- élaborer et de proposer un plan d'actions annuel
- veiller à la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action annuel
- élaborer le bilan annuel des actions entreprises.
- préparer les réunions du comité de pilotage.

Il est composé comme suit :

- Pour l'Université :
 - Du service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie,
 - Des représentants des services impliqués dans la mise en œuvre du partenariat l'EPT (DEVE, DRV, Direction du Patrimoine, etc.)
- Pour l'EPT Grand Orly Seine Bièvre :
 - Le chef de la mission innovation- Partenariats enseignement supérieur
 - La cheffe de mission Emploi-Insertion-Formation
 - Le chef de mission accompagnement entrepreneuriat
 - La cheffe de mission économie sociale et solidaire

En fonction de l'ordre du jour et des actions concernées et/ou envisagées, d'autres participants de l'UPEC et/ou de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ou des partenaires pourront être invités.

Au niveau opérationnel, le suivi du partenariat est assuré par le Pôle Développement économique et emploi (EPT Grand Orly Seine Bièvre) et le Service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie (UPEC).

ARTICLE 4 - Respect de la mission de service public

De la part des parties, les engagements doivent être uniquement exécutés à des fins de :

- formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats au service de la société ;
- orientation, promotion sociale et insertion professionnelle ;
- diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;

Ils ne peuvent être exécutés en aucune manière à des fins commerciales, pendant toute la durée de la convention.

ARTICLE 5 - Communication

L'UPEC et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engagent à assurer par leurs moyens de communication interne la promotion du partenariat et de la présente convention auprès de leurs équipes et usagers.

Les parties conviennent de promouvoir leur partenariat auprès de leurs équipes et usagers ainsi que dans le cadre d'événements publics.

L'UPEC et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'autorisent à utiliser et à reproduire leur logo (annexés à la présente convention) et à mentionner leur dénomination sur tous les supports de communication (site internet, brochure, plaquette) dont l'objet a trait à la présente convention.

Tous les documents de communication portant le nom et le logo type de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre doivent lui être soumis sous forme de Bon A Tirer. Tous les documents de communication portant le nom et le logo type de l'UPEC doivent lui être soumis sous forme de Bon A Tirer.

ARTICLE 6 - Dispositions financières

La présente convention est conclue sans contrepartie financière.

Le cas échéant, lorsqu'une opération commune nécessitera des flux financiers en contrepartie de surcoûts liés à l'engagement de moyens matériels, humains et/ou de dépenses externes, elle fera l'objet d'un avenant annexé à la présente convention, ou d'une convention spécifique dans le cas d'opérations associant d'autres acteurs.

ARTICLE 7 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée de **trois ans** à compter du **01/09/2019**.

ARTICLE 8 - Renouvellement

La présente convention est renouvelable une fois pour la même durée par reconduction tacite, sauf dénonciation de la part de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception reçue au moins trois mois avant la date de son terme.

ARTICLE 9 - Résiliation en cas d'inexécution

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, la présente convention est, sauf cas de force majeure, résiliée de plein droit dans les conditions suivantes :

La résiliation ne peut intervenir qu'après que la partie défaillante a été mise en demeure par l'autre partie d'accomplir ses obligations, dans un délai fixé par la mise en demeure. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours et supérieur à trois mois. Au cours de cette période, les deux parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles. Le délai court à compter de la réception de la mise en demeure expédiée en recommandé avec demande d'accusé de réception postal. La mise en demeure mentionne expressément qu'à défaut pour la partie défaillante de satisfaire à son obligation, l'autre partie sera en droit de résoudre le contrat. Lorsque l'inexécution persiste, cette dernière notifie à la partie défaillante la résolution de la convention et les raisons qui la motivent, par lettre recommandée avec accusé réception.

ARTICLE 10 - Règlement des litiges

En cas de différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable. En cas de désaccord persistant, les litiges seront déférés au tribunal administratif de Melun.

Fait en deux exemplaires originaux

A Créteil, le

Pour l'UPEC

Le Président, Jean-Luc DUBOIS-RANDE

Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Président, Michel LEPRETRE

